

- Dans l'allocation de fonds aux fins prescrites précédemment, l'association devrait tenir compte de **facteurs tels que l'importance de l'événement et la disponibilité, pour les personnalités canadiennes, de fonds d'autres sources.** L'association n'est pas tenue, par exemple, de défrayer le coût total du transport international d'un invité ou de partager le solde entre trois institutions membres en part égales.

RAPPORTS ANNUELS

Toute association bénéficiaire soumettra à l'Ambassade du Canada concernée un rapport complet sur l'utilisation de la subvention, **au plus tard le 1er février de chaque année.** Ce dernier comprendra les éléments suivants:

- **états des dépenses** effectuées à même la subvention;
- les **noms et adresses au Canada des personnalités canadiennes à qui des fonds ont été accordés**, de même que leur discipline et leur affiliation institutionnelle;
- la **liste des conférences, colloques, séminaires, etc.** (date, endroit et thèmes le cas échéant) auxquels ces personnes ont participé, ainsi que leurs activités connexes s'il y a lieu;
- une **évaluation** des activités bénéficiaires de ce programme et des contributions des personnes invitées.

L'Ambassade du Canada fera parvenir ce rapport annuel à AECEC/BKRE, y ajoutant ses propres commentaires, remarques et suggestions.

SUBVENTIONS SUBSÉQUENTES: PRÉVISION ANNUELLE DES ACTIVITÉS

Le rapport annuel de l'association sera assorti d'une «**Prévision des activités de l'année à venir**». Ce document servira à identifier les événements susceptibles de profiter le plus de la participation de personnalités canadiennes. Il est toutefois d'ores et déjà acquis que les fonds de ce programme ne suffiront pas à favoriser la participation canadienne à toutes les manifestations prévues.

Le renouvellement des subventions est conditionnel à la présentation ponctuelle des «Rapports annuels» et des «Prévisions des activités de l'année à venir».